Informations pratiques

Service des spécialités psychiatriques
Unité de psychiatrie du développement mental
Belle Idée - Chemin du Petit-Bel-Air 2
1225 Chêne-Bourg
Bâtiment « Les Alpes »
Consultation UPDM
☎ 022 305 49 70

Personnes de contact

Fabienne Gerber, psychologue
spécialiste psychothérapie FSP
fabienne.gerber@hcuge.ch
☎ 022 305 49 69

Véronique Giacomini,
psychologue répondante HUG
veronique.giacomini@hcuge.ch
☎ 022 305 40 90

Sur demande, les évaluations ont lieu au service des spécialités psychiatriques sis à la rue de Lausanne 20, 1201 Genève.

Accès

Bus 1, 9 et 31

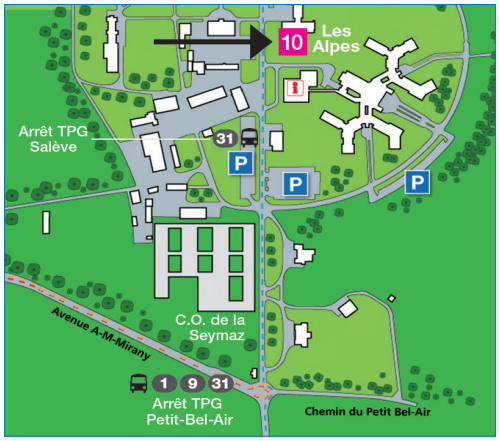

Novembre 2014

Unité de psychiatrie et du développement mental

Evaluation et soins spécialisés des troubles du spectre autistique chez l'adulte

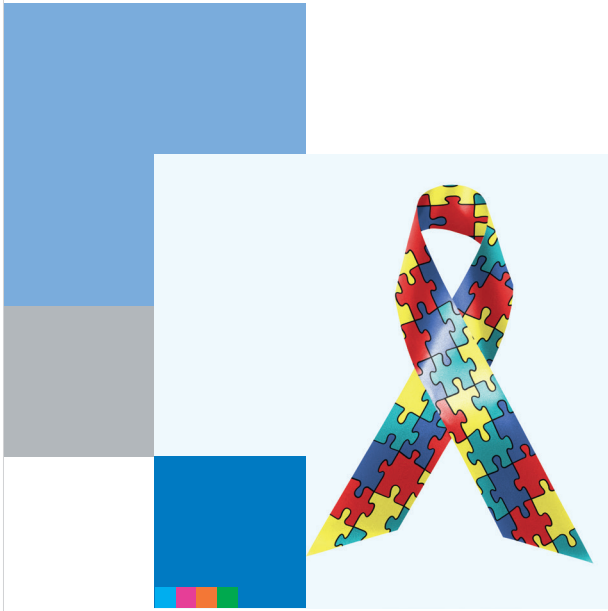

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

Pour qui ?

Destinée aux adultes dès 18 ans, la consultation de l'unité de psychiatrie du développement mental diagnostique les troubles du spectre autistique, avec ou sans retard mental. D'autres pathologies parfois associées sont également évaluées.

Qu'est-ce que c'est ?

Les troubles du spectre autistique, d'origine neurobiologique, se caractérisent par une communication sociale altérée, des intérêts restreints et/ou des comportements répétitifs. Les symptômes, d'intensité inégale, varient considérablement d'une personne à l'autre. Mais associés ou non à une déficience intellectuelle, ils affectent l'apprentissage et l'adaptation à la vie quotidienne.

Quelles prestations ?

La consultation propose des interventions personnalisées (accompagnement, intégration professionnelle, etc.) et des soins spécialisés. Notamment des psychothérapies cognitivo-comportementales individuelles ou en groupe.

Elle réalise également une évaluation, un suivi et une orientation.

Les étapes de l'évaluation* :

- Entretien avec un médecin (45 minutes)
- Evaluation psychologique et diagnostique avec un psychologue (1 à 5 séances de 2 heures)
- Restitution orale de l'évaluation (1 heure)
- Rapport écrit de l'évaluation et des propositions thérapeutiques.

*La durée et le nombre de séances peuvent varier légèrement en fonction des situations individuelles.

Facturation
Cette prise en charge est remboursée dans les prestations de base de la LAMal sous déduction de la franchise et de la participation (10% des frais à charge)